



Ville d'Escaudain

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ESCAUDAIN

SÉANCE DU 29 AVRIL 2026
CONVOCATION EN DATE DU 23 AVRIL 2026

DÉLIBÉRATION N° 11/05/2026

Présidence : Mme. Catherine MERCIER, Maire

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de membres présents : 27

Nombre de votants : 29

Membres présents : MM. MERCIER Catherine, DUHEM Christian, TROIA Laure, HAMMADI Abdelkader, FONTAINE Jennifer, CAVALLARO Michaël, DUFOUR Sylvie, ZECCHIN Pascal, VOLPE Michel, PETRIOLI Franca, TAUROZZA Emilia, BRANDELET Christine, SENSALÉ Rita, SERRAO Henri, SERRI Franck, GUIDEZ Zaïna, ROMBEAUT Sylvain, VILCOT Martine, CREPIN Jean Michel, BOURRE Quentin, GILLENS Grégory, SALIGOT Bruno, RISBOURG Dominique, MILLEVILLE Gilbert, SCHUTT Sylvie, SPECQ Éric, DUHEM Leïla

Membres excusés ayant donné pouvoir : MMES.WILLIATE Karine donne pouvoir à MERCIER Catherine, DESCAUDIN Nathalie donne pouvoir à TAUROZZA Emilia.

Membres excusés :

Membres absents :

Secrétaire de séance : M. GILLENS Grégory

OBJET : Convention cadre entre la Ville d'Escaudain et l'association IRIS environnement-Approbation

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales fondant une compétence générale des collectivités territoriales à intervenir dans la mesure où il existe un intérêt local,

Considérant que l'association « IRIS ENVIRONNEMENT » participe au développement socio-économique du territoire escaudinois en œuvrant à l'insertion professionnelle de certains publics à travers son intervention d'entretien sur les espaces verts de la Commune et mène ainsi un travail de valorisation du cadre de vie des escaudinois

Considérant que dans le cadre de ces travaux d'entretien des espaces verts communaux une subvention de fonctionnement d'un montant de 30.150 € pour l'année 2026 est prévue.
Considérant qu'il convient de fixer les engagements réciproques des deux parties par le biais d'une convention cadre

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE la convention cadre entre la Ville d'Escaudain et l'association IRIS ENVIRONNEMENT pour l'année 2026.


INSCRIT au budget 2026 la subvention de fonctionnement à verser à ladite association

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention cadre et ses éventuels avenants.

Délibération adoptée à l'unanimité par MM. MERCIER Catherine, DUHEM Christian, TROIA Laure, HAMMADI Abdelkader, FONTAINE Jennifer, CAVALLARO Michaël, DUFOUR Sylvie, ZECCHIN Pascal, VOLPE Michel, PETRIOLI Franca, TAUROZZA Emilia, BRANDELET Christine, SENSALE Rita, SERRAO Henri, SERRI Franck, GUIDEZ Zaïna, ROMBEAUT Sylvain, VILCOT Martine, WILLIATE Karine (pouvoir remis à Mme MERCIER Catherine), CREPIN Jean Michel, DESCAUDIN Nathalie (pouvoir remis à Mme TAUROZZA Emilia), BOURRE Quentin, GILLENS Grégory, SALIGOT Bruno, RISBOURG Dominique, MILLEVILLE Gilbert, SCHUTT Sylvie, SPECQ Éric, DUHEM Leïla

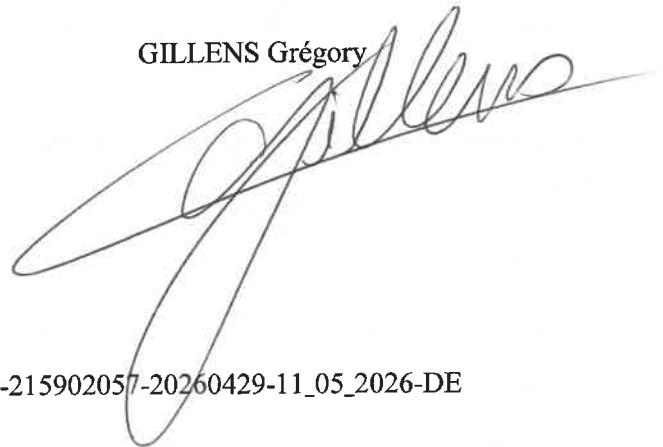
Fait en séance les jour, mois et an susdits
POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire,

MERCIER Catherine



Le Secrétaire de séance,

GILLENS Grégory



ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE

Date de réception en Sous-Préfecture : 12/05/2026

N° du bordereau d'acquittement de transaction : 059-215902057-20260429-11_05_2026-DE

Date d'affichage : 19/05/2026

Le Maire,

MERCIER Catherine.

